

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 15 juin 2015, à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. YVAN THÉRIAULT
M. BERTHOLD TREMBLAY

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et Secrétaire-trésorière.

1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le maire déclare la séance ouverte.

140.06.15 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2.- **RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE LA RÉSIDENCE LE BRUNOIS**

Dans le but de mettre à jour son plan d'urgence, Mme Mona Friolet, propriétaire de la résidence *Le Brunois* pour personnes âgées, refait une demande concernant la possibilité d'utiliser la salle multifonctionnelle de la municipalité de Saint-Bruno advenant le cas où un sinistre se produise afin d'évacuer ses résidants dans un endroit sécuritaire rapidement.

141.06.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que nous ferons tout en notre pouvoir pour mettre notre salle multifonctionnelle

ou toute autre salle pertinente appartenant à la municipalité de Saint-Bruno en cas d'incendie ou de cause majeure pouvant survenir, à la disposition des résidants de la résidence Le Brunois ainsi qu'à leurs accompagnateurs et pour les fournitures nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.- AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE RÉALISER POUR LA MUNICIPALITÉ DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À L'ARÉNA SAMUEL-GAGNON

142.06.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société de développement à demander une subvention pour procéder à des travaux de mise aux normes à l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

143.06.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente relatif à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATION POUR "TRAVAUX DE PAVAGE" DANS LA PHASE IX DE NOTRE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Trois (3) entreprises ont soumissionné pour des travaux de pavage dans la phase IX de notre développement domiciliaire, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. CAL Compagnie d'asphalte Ltée	299 966.79 \$
2. Construction Rock Dufour	220 525.22 \$
3. Inter-Cité Construction Ltée	217 617.50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

144.06.15 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adjuger le contrat pour des travaux de pavage dans la phase IX de notre développement domiciliaire, au plus bas soumissionnaire conforme soit, **Inter-Cité Construction**, pour un montant de **217 617.50 \$**, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.- RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATION POUR "FOURNITURE ET POSE DE BORDURES ET TROTTOIRS" DANS LES PHASES VIII ET IX DE NOTRE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Six (6) entreprises ont soumissionné pour la fourniture et pose de bordures et trottoirs dans les phases VIII et IX de notre développement domiciliaire, à savoir :

NOM	Prix soumis au PV d'ouverture	Prix révisé selon coût unitaire au bordereau
1. Les Entreprises Rosario Martel	199 251.68 \$	168 208.43 \$
2. Les entreprises R & G Gauthier	181 909.59 \$	
3. B.M.Q. Inc.	203 216.01 \$	
4. Jean Leclerc, excavation	153 641.09 \$	
5. Béton LR	168 132.00 \$	
6. Inter-Projet	227 737.09 \$	

ATTENDU l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire *Jean Leclerc excavation inc.* a été disqualifié pour ne pas avoir

respecté l'article 4.3 du devis, lequel stipule que : « la soumission ne doit pas être accompagnée de conditions ou de restrictions »;

ATTENDU QUE le deuxième plus bas soumissionnaire *Béton L.R. inc.* a été disqualifié pour ne pas avoir fourni trois des formules obligatoires, soit : l'attestation de Revenu Québec, la caution de soumission et l'addenda;

ATTENDU QUE le troisième plus bas soumissionnaire s'est avéré être *Les Entreprises Rosario Martel*. Le prix de la soumission tel que lu à l'ouverture était de 199 251.68 \$. Par contre, suite à l'analyse, le prix est de 168 208.43 \$ incluant les taxes, suivant la correction de la multiplication au point 3 du bordereau. Tel que défini à l'article 4.4 du devis, le prix unitaire prévaut sur le montant total, cet entrepreneur est conforme et a présenté tous les documents et formules obligatoires;

ATTENDU QUE, finalement, *Les Entreprises R.G.* ont également présenté tous les documents et formules obligatoires et ont déposé pour un montant de 181 909.59 \$;

ATTENDU la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme respectant les conditions.

145.06.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adjuger le contrat pour la fourniture et pose de bordures et trottoirs dans les phases VIII et IX de notre développement domiciliaire, au plus bas soumissionnaire conforme respectant les conditions soit, ***Les Entreprises Rosario Martel inc.***, pour un montant de **168 208.43 \$**, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.- DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE À M^E DANIEL BOUCHARD DE LA FIRME LAVERY DE BILLY CONCERNANT UNE PORTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

146.06.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat est par la présente donné à M^e Daniel Bouchard, avocat du bureau Lavery de Billy, concernant une portion du réseau d'égout sur une propriété privée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- REPORT DE LA SÉANCE DU LUNDI 6 JUILLET AU LUNDI 13 JUILLET 2015

147.06.15 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la séance du Conseil qui devait se tenir le lundi 6 juillet 2015 au lundi 13 juillet 2015, tel que décrit au tableau suivant :

Mardi	20	Janvier	2015	À	19 H 30
Lundi	2	Février	2015	À	19 H 30
Lundi	2	Mars	2015	À	19 H 30
Mardi	7	Avril	2015	À	19 H 30
Lundi	4	Mai	2015	À	19 H 30
Lundi	1	Juin	2015	À	19 H 30
Lundi	6	Juillet	2015	À	19 H 30
Lundi	13	Juillet	2015	À	19 H 30
Lundi	3	Août	2015	À	19 H 30
Mardi	8	Septembre	2015	À	19 H 30
Lundi	5	Octobre	2015	À	19 H 30
Lundi	2	Novembre	2015	À	19 H 30
Lundi	7	Décembre	2015	À	19 H 30

Il est en outre résolu qu'un avis public soit publié aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

9.- LEVÉE DE LA SÉANCE

148.06.15 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Magella Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

IL EST 20:02 HEURES

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

RACHEL BOURGET